

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du lundi 18 février 2008 à 20h15

Présents

Conseil municipal : Mmes et MM. Justin BENOIT, Bernard GRUSON, Jean de HALLER, Ariane de LISLE-SARASIN, Alexandre MULLER, Eric PRADERVAND, Daniel RINALDI, Michèle STALDER, Nicolas TERRIER, **Jean-Philippe de TOLEDO (président)**, Gilonne VERMEIL, Lorin VOUTAT et Viviane de WITT.

Exécutif : Mme Catherine KUFFER, maire
M. Emmanuel FOËX, adjoint
Mme Gabrielle GOURDOU-LABOURDETTE, adjointe

Excusés

Conseil municipal : Mme et MM. Véronique CHRISTE, Hervé DESPLAND, Christophe IMHOOS et Thierry PRADERVAND.

* * *

M. le président ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue aux personnes présentes et en donnant la liste des personnes excusées.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 10 décembre 2007

- Mme VERMEIL : j'étais absente lors de cette séance et j'aimerais qu'il soit verbalisé, par rapport à la décision prise de renoncer à un concours d'idées pour l'aménagement de la place du village et des espaces publics y afférents, que je trouve dommage d'en abandonner l'idée. Il est rare d'avoir une conjoncture qui réunisse plusieurs endroits publics dans un village et de réaliser un projet cohérent dans les espaces à aménager.
- M. le président : il est vrai que les deux conseillers qui soutenaient le concours d'idées avaient réussi à convaincre leurs collègues en commission, mais étaient absents lors de cette séance.
- Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

2. Communications du Maire et des Adjointes

- Mme le Maire :
 - Un tous-ménages sera adressé prochainement par la Poste aux habitants de la commune, afin de leur annoncer officiellement la fermeture de **la Poste de Vandœuvres** et son transfert dans l'épicerie du village. C'est par le projet de tous-ménages que nous avons reçu que nous avons appris que l'ouverture de cette agence est prévue pour le mois de mai prochain.
 - **Les fouilles archéologiques** ont commencé à être remblayées près du temple, car il semblerait que les fentes constatées à l'intérieur des murs du temple n'ont pas été provoquées par les travaux sur la route de Vandœuvres, mais par ces fouilles. Le Service d'archéologie attend l'autorisation de démolir le mur de la place, afin de voir jusqu'où va le bassin qui a été découvert et dans quel état il est. Les travaux reprendront quand la température sera plus clémente et devraient se terminer dans le courant de l'automne.
 - Concernant **l'aménagement de la place du village**, nous avons rendez-vous avec M. Philippe CALAME, le 26 février prochain, afin qu'il nous présente son projet suite à la décision du conseil municipal de le mandater pour peaufiner l'avant-projet étudié en 2007. Il doit limiter les coûts et diviser son travail en trois mandats : génie civil, aménagements paysagers et architecture.
 - La demande d'autorisation de construire relative au projet de modération du trafic au **chemin de la Seymaz** a été déposée. Les riverains du chemin ont reçu une lettre signée du maire, du président de la commission Routes et mobilité et du représentant des riverains, les informant de l'état d'avancement du projet. L'envoi de ce courrier permet d'informer les riverains sans avoir à les réunir à nouveau.
 - Une séance d'information aux riverains du secteur Cocuaz aura lieu le 21 février prochain. Elle a pour but de les informer de l'avancement du dossier relatif à la **zone 30 km/h secteur Cocuaz**.
 - Le projet de **mise en système séparatif du secteur de Tattes-Fontaine** progresse. Nous avons rencontré M. Pierre ERBEIA, ingénieur, et M. Olivier BROILLET, chef du Service de l'évacuation de l'eau, le 31 janvier dernier. Pour des raisons techniques (éviter de faire deux déversoirs) et afin de profiter d'une opportunité sur une parcelle située à l'angle des chemins Vert et Jaques-Rutty, sur laquelle des travaux sont prévus, nous prévoyons de faire passer les collecteurs à travers cette parcelle et celle qui la sépare de la route de Vandœuvres. Cette solution permet d'éviter de passer sous le chemin Jaques-Rutty, ce qui aurait été très difficile à cause de son étroitesse, des chênes qui le bordent et de la présence d'un câble de 130'000 volts. Les délibérations que vous serez amenés à voter concerneront donc deux secteurs ;: celui de Tattes-Fontaine et celui qui s'étendra de la route de Vandœuvres jusqu'au chemin Vert.
 - Des **bandes cyclables** seront prochainement dessinées sur la route de Vandœuvres. Suite aux travaux de mise en séparatif entre les chemins de Planta et Fol, une ligne médiane blanche a été peinte par le canton, au lieu des bandes cyclables prévues. Elles seront dessinées de chaque côté de la chaussée entre le chemin de Planta et le parking de la mairie, et côté Jura seulement entre le giratoire du centre du village et la mairie.
 - Les **ASM** ont commencé leur travail. Nous les avons reçus à la mairie le premier jour et ils prennent connaissance du terrain.
 - M. E. PRADERVAND nous a demandé pourquoi nous avons brûlé les **sapins de Noël** des habitants de la commune au lieu de les composter. Ils ne pouvaient pas l'être car les sapins de Noël contiennent trop d'éléments indésirables (toxiques et ligneux). Plutôt

que de les faire évacuer, l'exécutif a souhaité en faire un grand feu dans le parc de la mairie, comme prétexte pour un apéritif de nouvel an.

- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : à la demande des **Aînés** de la commune, nous sommes entrés en matière pour la mise sur pied d'un café-croissants, le 4 mars prochain, au foyer du centre communal, conjointement avec la commune de Choulex. Ces rendez-vous sont organisés par l'Hospice général, en collaboration avec la FASE. Ils ont pour but d'encourager les Aînés à se prendre en main et à s'autogérer. La commune met la salle à disposition, envoie le tous-ménages aux Aînés et offre le café et les croissants. Le sujet qui sera développé le 4 mars est l'aide à domicile. À titre d'exemple, le dernier rendez-vous de ce type organisé dans la commune de Chêne-Bougeries, auquel j'ai assisté, était le bénévolat.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : le spectacle *Ma Double Vie*, que nous avons soutenu financièrement communément avec la commune de Choulex, dans le but d'apporter un soutien complémentaire à la subvention que nous avons versée au **Théâtrechamp**, a connu un succès non négligeable. Plus de 100 habitants de Vandœuvres y ont assisté.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : nous cherchons un délégué représentant la commune auprès de **Communes-Ecole**, car Mme GAMPERT ne peut pas continuer à occuper cette fonction. Chaque commune est représentée par un conseiller municipal. Les réunions ont lieu tous les deux à trois mois. L'Association connaît actuellement des problèmes d'organisation. Je dois proposer quelqu'un rapidement, c'est pourquoi je souhaiterais que l'un d'entre vous se porte volontaire, ce soir encore.
- M. MULLER : quel est le pouvoir d'influence de cette association vis-à-vis du département de l'instruction publique.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : elle n'est pas liée au DIP. Communes-Ecole offre des cours aux habitants des communes concernées.
- Mme de WITT : pourquoi faut-il que le délégué soit un conseiller municipal ?
- Mme le Maire : un conseiller municipal connaît mieux et peut mieux défendre les intérêts de la commune qu'une personne ne faisant pas partie des autorités.
- M. le président : pourquoi un conseiller municipal et non un membre de l'exécutif ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : chaque commune délègue un conseiller municipal.
- M. le président : l'exécutif est plus représentatif et maîtrise mieux les dossiers.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : jusqu'à présent, cette fonction était exercée par la présidente de la commission Aide sociale et humanitaire.
- M. le président : je propose que l'exécutif représente la commune auprès de cette association, jusqu'à ce que la commission concernée se réunisse et désigne un délégué.
- M. BENOIT : je propose que ce soit un président ou un vice-président de commission.
- M. le président : la commission Aide sociale et humanitaire va se réunir et traitera du sujet.

3. Communications du bureau et comptes-rendus des commissions

Correspondance

- M. le président : nous avons reçu un courrier de l'Association Elisa-Asile, adressé au conseil municipal (cf. annexe). Cette Association propose une assistance juridique bénévole aux requérants d'asile et a besoin de moyens financiers.
- Ce courrier est transmis à la commission Aide sociale et humanitaire.

Comptes-rendus des commissions

- **En l'absence de remarques, les procès-verbaux des séances de commissions sont considérés comme approuvés par les commissaires.**

a) Communication et technologies de l'information

(Rapporteur : M. VOUTAT)

La commission s'est réunie le 17 décembre 2007.

- La séance avait pour but de préparer le prochain numéro de la *Coquille*. Vous aurez lu dans le procès-verbal qu'il y a eu des altercations en cours de réunion. La commission peine à réunir du monde et à obtenir des articles. Si elle se réduit à deux ou trois membres, cela va devenir compliqué. Les questions sont de savoir si les membres actuels ont envie de continuer à y siéger ou non, ce que nous allons faire de cette commission, comment régler ses problèmes internes et si nous maintenons le prochain numéro de la *Coquille*.
- Mme de WITT : le problème est que nous avons de longues journées et que nous arrivons aux séances sans avoir mangé. J'avais proposé que la commission se réunisse chez moi et que j'offre le repas. Le but est de se faciliter la vie.
- Mme le Maire une commission peut-elle se réunir en-dehors des murs de la mairie ?
- M. FOËX : la commission Culture s'est déjà réunie à la fondation Hardt.
- M. de HALLER : la rédaction des articles se fait-elle en séance ?
- M. FOËX : non. À cet égard, les séances de la commission n'ont pas grande utilité. La proposition de Mme de WITT est sympathique, mais si la *Coquille* doit s'arrêter de paraître, ce ne sera pas un drame.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : les horaires et les contraintes sont les mêmes pour toutes les commissions.
- M. FOËX : il est vrai que le travail est différent de celui des autres commissions, car il faut écrire chez soi. Si les commissaires ne s'en sentent plus la volonté, c'est parfaitement compréhensible et nous savons que nous sommes en déficit d'écriture pour ce journal. Les commissaires n'étaient que trois lors de la dernière séance. La *Coquille* peut aussi paraître une seule fois par an.
- M. GRUSON : je suis prêt à écrire un article pour le prochain numéro et suis opposé, au nom des habitants, à ce que nous arrêtions de publier la *Coquille* pour un problème d'organisation. À la forme, je trouve inacceptable de relater dans un procès-verbal les états d'âme de chacun. Cela n'apporte rien et ne permet que de gloser sur ce qui s'est passé. Cela n'a aucun intérêt.
- Mme de WITT : je suis également opposée à la disparition de la *Coquille*, mais je refuse que nous nous réunissions le ventre vide.
- Mme le Maire : je partage pleinement l'avis de M. GRUSON, vis-à-vis des habitants. En revanche, je ne vois pas la différence entre cette commission et les autres, par rapport au problème d'avoir mangé ou non.
- Mme de WITT : nous corrigeons les textes en séance, c'est un comité de rédaction.
- M. GRUSON : faut-il se réunir pour écrire ?
- M. TERRIER : le fonctionnement habituel de cette commission, que j'ai présidée lors de la dernière législature, était de se réunir une première fois pour discuter du bouclage du numéro précédent et préparer le numéro suivant du journal. Les tâches étaient distribuées, puis les commissaires rédigeaient les articles chez eux ou invitaient des habitants à en rédiger. Une fois les textes prêts, la commission se réunissait à nouveau, pour une séance plus longue, afin de relire les articles et éventuellement les retourner à leurs auteurs pour

qu'ils les revoient. Le journal est ensuite relu à la mairie par M. FOËX et M. BRICHET qui corrigent les dernières coquilles. Le nombre de membres de cette commission est important. Tous les conseillers et habitants peuvent écrire, mais cela ne s'est jamais fait et tout est toujours venu des commissaires. Il y a souvent eu des problèmes de délais, mais nous avons toujours réussi à rendre le journal. Nous avons réalisé que c'était lourd à la longue, car c'était toujours les mêmes qui écrivaient. C'est pourquoi il est important que les commissions se renouvellent, en particulier celle-ci. Elle compte deux nouveaux membres par rapport à l'ancienne législature. Ce n'est parce que l'on est absent en séance que l'on ne va pas écrire les articles qu'on nous demande de rédiger.

- Mme de WITT : si nous trouvons 10 ou 15 personnes qui écrivent un article par an, nous arriverons à alimenter le journal et la commission se chargera de le mettre sur pied.
- M. le président : les membres actuels désirent-ils rester dans la commission ?
- M. MULLER : M. VOUTAT soulève la question parce que j'ai dit que j'allais démissionner de cette commission, mais je ne vais pas le faire. Par contre, si un incident du type de celui qui s'est produit se reproduit, je prendrai d'autres mesures.
- M. le président : la commission est donc maintenue dans sa composition actuelle et la prochaine séance se tiendra chez Mme de WITT. Lorsque vous aurez émis des idées d'articles, diffusez-les à tous les conseillers. Communiquez davantage avec le conseil.
- M. TERRIER : un procès-verbal est établi après chaque séance et envoyé à tout le conseil.
- M. le président : demandez, dans ces procès-verbaux, si des rédacteurs sont intéressés.
- M. TERRIER : j'en faisais la demande lors de chaque séance du conseil, mais personne ne s'est manifesté.
- M. VOUTAT en fera la mention dans le prochain procès-verbal.
- M. VOUTAT : nous avons développé le projet de réaliser un film basé sur des entretiens avec des anciens de la commune, pour garder une trace des personnalités de Vandœuvres. Certaines ont malheureusement disparu récemment. Nous avons une estimation du coût de ce projet et avons pensé à un cinéaste, qui a vécu dans la commune, M. Pascal BAUMGARTNER. Nous devons demander un crédit au conseil pour la réalisation de ce film.
- M. FOËX : c'est une très bonne idée de M. VOUTAT. Effectivement, les personnes qui sont la mémoire de la commune commencent à disparaître, et comme nous sommes à l'ère de l'image, nous avons pensé à faire un film. Pascal BAUMGARTNER est spécialisé dans le documentaire, il est très sensible et a tous les talents d'un bon réalisateur. Nous aimerions commencer rapidement. Cela dépend du département communication et technologies de l'information, mais le groupe de travail est ouvert à tous les conseillers. Nous vous en parlons parce qu'il faudra une décision du conseil de nous accorder un crédit extraordinaire. Le budget est d'environ Fr. 40'000.-. À vous de décider si le projet vous intéresse et si vous voulez qu'il soit financé entièrement par la commune. Nous avons malheureusement manqué le témoignage de M. Georges RACINE. Nous pouvons prévoir également le témoignage de personnes dans la cinquantaine ou de nouveaux habitants de la commune. Pascal BAUMGARTNER a l'expérience de ce genre de réalisations. Il a réalisé un film de fiction à Vandœuvres en 1995. Il était encore jeune et a réalisé qu'il n'était pas fait pour la fiction.
- Mme VERMEIL : s'agirait-il d'un film ou d'interviews indépendants les uns des autres ?
- M. FOËX : il s'agirait d'un film sur plusieurs personnes, avec un scénario. Une sorte de documentaire-fiction de 52 minutes, qui pourra être présenté dans la commune et disponible en DVD.
- M. GRUSON : l'idée est séduisante. J'ai réalisé quatre films avec un autre réalisateur, M. Richard DINDO. Un budget de Fr. 40'000.- me paraît minime.

- M. FOËX : Richard DINDO est un réalisateur d'une autre envergure. Pascal BAUMGARTNER a son propre studio, ce qui permet de réduire les coûts. Nous serions peut-être un peu au-dessus, mais le budget serait acceptable, car Pascal BAUMGARTNER mettrait toute la partie studio en participation. Si le film a du succès, la participation est rétrocédée.
 - M. GRUSON : je le répète, Fr. 40'000.- pour 52 minutes d'interviews me semble irréaliste.
 - Mme GOURDOU-LABOURDETTE : j'émet un bémol concernant le choix du réalisateur. Nous avons été choqué par le film de Pascal BAUMGARTNER sur le chemin des Princes, que la commune avait subventionné.. L'école a réalisé un film dans lequel des personnalités de la commune, y compris M. RACINE, ont été interviewées.
 - M. le président : mettez-vous d'accord en commission sur le choix du réalisateur.
 - M. GRUSON : c'est une fausse urgence. Si des personnes sont si mal en point, elles ne peuvent de toute façon plus être interviewées. Préparez un budget, afin pour que nous puissions prendre une décision.
 - La majorité des conseillers présents est favorable, sur le principe, à la réalisation de projet.
 - Mme de WITT : je suis très favorable à l'idée de recueillir les témoignages des personnes âgées. Ceci étant, si le budget est une question essentielle pour prendre votre décision, ce ne sera pas Fr. 40'000.- mais Fr. 150'000.- qu'il faudra compter pour avoir un film décent, avec une bonne qualité d'image et de son. Il faut d'abord chiffrer le projet et décider ensuite si nous le réalisons ou pas.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

b) Environnement et paysage

(Rapporteur : M. E. PRADERVAND)

La commission s'est réunie le 14 janvier 2008.

- La commission a abordé deux thèmes principaux : la renaturation des nants et des fossés de la commune et une information sur une présentation relative à diverses sources d'énergie.
- L'été dernier, la commission, après une visite du site, s'était montrée enthousiaste à l'idée de renaturer le nant du Moulanaï. Nous avons donc pris contact avec les riverains concernés, afin de voir dans quelle mesure ils étaient intéressés par ce projet. Il s'agit d'une grande hoirie. Les réponses ont été décevantes : sur 17 personnes, seules deux réponses ont été positives. Deux propriétaires ont confirmé un non catégorique et les autres se sont abstenus de répondre. Nous allons mettre le projet en sourdine car les discussions seraient longues et nous allons nous concentrer sur d'autres projets plus facilement réalisables.
- S'agissant du nant de Bessinge, une grande partie est enterrée ou canalisée. Les parties à l'air libre sont minimales et se trouvent principalement dans des propriétés privées. Si nous investissions dans la renaturation de ce nant, cet effort financier servirait à embellir des propriétés privées, ce qui serait un peu difficile à justifier. La commission a donc également mis ce projet de côté.
- Concernant la renaturation des fossés, qui sont des zones propices pour les batraciens, les oiseaux et certaines plantes aquatiques, la commune avait mandaté une société pour étudier deux secteurs Sous Chougny - le Vallon et le Petit Miolan – les Bougeries. Le projet consiste à créer un réseau de fossés qui ne nuira pas aux agriculteurs, avec une priorité pour le secteur du Petit Miolan. Il s'inscrit dans un projet plus global réalisé conjointement avec la commune de Choulex. Les fossés existent déjà et cela tient à peu de choses de les

revaloriser. Le projet peut se réaliser en plusieurs étapes. La commission s'est prononcée favorablement et souhaite aller de l'avant.

- La présidente de la commission a fait une présentation sur des solutions pour une diversification des sources d'énergie. Elle est allée, avec M. FOËX, visiter des centrales de chauffage à bois à Cartigny et à Chêne-Bougeries. À Cartigny, l'idée première était de remplacer, pour les bâtiments communaux, le chauffage au mazout ou au gaz par du chauffage à bois. Le système fonctionne grâce à deux chaudières à palettes forestières. Le village étant assez concentré, la plupart des habitants de la commune ont pu adhérer à ce système. Un véritable réseau de canalisations a été mis en place à cet effet. Des économies importantes de mazout (9'000 tonnes) ont ainsi été réalisées, de même qu'une diminution des émissions de CO².
- À Chêne-Bougeries, un projet similaire a vu le jour, mais seulement pour les bâtiments communaux proches de la mairie.
- Autres sources d'énergie abordées : le solaire (particulièrement adapté pour les bâtiments communaux qui ont une surface importante de toiture), la géothermie (il suffit de faire un forage à 160 mètres de profondeur).
- L'idée est de penser à ces alternatives lorsque nous développons des projets.
- La proposition de créer deux nouveaux écopoints sur la commune, aux chemins de la Troupe et de Marclay, a été discutée.
- M. FOËX : la commission ayant donné un préavis favorable, l'exécutif va aller de l'avant s'il n'y a pas d'objection de la part du conseil. Nous avons remarqué que dans les communes où se trouvent de tels aménagements, il y a un meilleur taux de récupération des déchets. Il y en avait un petit à la Troupe, mais il engendrait des nuisances sonores. Il faut donc trouver des systèmes plus adéquats. L'emplacement est facile à trouver au chemin de la Troupe et il faut trouver le meilleur endroit possible pour le chemin de Marclay.
- M. de HALLER : nous aurons peut-être un problème de proximité entre l'immeuble que nous voulons construire à la place des tennis et la déchetterie existante.
- M. FOËX : nous y penserons lorsque nous connaîtrons le gabarit de l'immeuble.
- M. MULLER : la commission n'a pas fixé les emplacements de ces futurs écopoints.
- M. FOËX : en effet, elle a fixé les secteurs (nord et sud de la commune), mais pas les lieux exacts. Au nord de la commune, il n'y a actuellement aucun aménagement pour la récupération des déchets. Ces écopoints ne servent que pour les principaux déchets (verre, PET etc.).
- Mme le Maire : ils doivent se trouver sur des bords de route passants. Le chemin de la Troupe est en pleine zone résidentielle et en cul-de-sac. Il y a une possibilité d'installer un dispositif de récupération des déchets au chemin De-Westeweller sur la parcelle communale. Attention à la qualité du site.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

c) Routes et mobilité

(Rapporteur : M. MULLER)

La commission s'est réunie le 15 janvier 2008.

- Deux sujets ont été abordés : la zone 30 km/h secteur Cocuaz et le projet de modération du trafic au chemin de la Seymaz.
- S'agissant de la zone 30 km/h, le dossier avance. Il y a moins de mobilier urbain que dans la première version du projet. Au chemin des Peutets, nous avons décidé de terminer la zone 30 km/h au chemin de l'Abri et non au niveau du portail du parc de la mairie. Nous renonçons aux bornes prévues au chemin de Tattes-Fontaine et ne prévoyons pas de totem « Zone 30 km/h » au chemin du Dori. Le coût estimatif du projet s'élève à Fr. 470'000.-, plus Fr. 83'000 d'honoraires. La commission a donné un préavis favorable, sous réserve des modifications demandées.
- Une séance d'information aux riverains du secteur Cocuaz a été fixée au 21 février 2008.
- Concernant le projet de modération du trafic au chemin de la Seymaz, les demandes de la commission ont été acceptées et apportées au projet par le bureau d'ingénieurs : maintien du seuil au croisement du Pré-Moineau. La commission préavise favorablement toutes les modifications apportées au projet et confirme son préavis positif du mois d'octobre 2007 sur l'ensemble du projet.
- La commission a soulevé la question du manque d'éclairage public en certains endroits de la commune.
- M. MULLER : je regrette qu'on néglige la possibilité d'aménager la bande herbeuse. Je ne parle pas de piste cyclable, mais elle pourrait être utilisée à d'autres fins (trottoir, etc.) pour augmenter la sécurité.
- Mme le Maire : pour en arriver à ce stade du projet, toutes ces questions ont été étudiées. C'est pour des raisons de coût que nous avons renoncé à deux trottoirs et aussi car il n'y a pas tant de piétons sur ce chemin. Une piste cyclable en site propre serait extrêmement dangereuse à cause de sa proximité avec les sorties des propriétés.
- M. GRUSON : il y a un problème de fonctionnement dans nos commissions. Je suis frappé par le niveau de détail avec lequel les dossiers sont abordés en commission, ainsi qu'en séance du conseil. Ce genre de questions relève de la compétence de l'exécutif. Les commissions doivent s'abstenir de rentrer dans un tel niveau de détail.
- M. TERRIER : c'est vrai que de plus en plus les commissions s'arrogent des pouvoirs qui relèvent de la compétence de l'exécutif. Elles devraient discuter des principes, par exemple dire qu'elles veulent un écopoint dans le sud et un autre dans le nord de la commune et il appartient à l'exécutif de décider où les placer.
- M. FOËX : c'est peut-être l'exécutif qui soumet trop de détails en commission. Certaines questions sont en effet du ressort de l'exécutif.
- M. GRUSON : lorsque tous les conseillers d'une commission se mettent autour d'un plan pour discuter d'un miroir ou d'un poteau, il y a un problème de fonctionnement et un risque de voir surgir des conflits d'intérêts.
- Mme le Maire : j'ai un souci de transparence de collaboration et ai ressenti qu'il y avait une volonté des commissaires de discuter des dossiers concrètement. S'agissant des routes, je range volontiers mes plans, mais les commissaires risquent d'être frustrés et je les comprendrais. La limite est difficile à trouver entre exécuter ce qui est effectivement de notre ressort mais enlève toute motivation aux commissaires s'ils ne sont pas « mis dans le coup ».

- M. de HALLER : le travail de cette commission a été fait de manière satisfaisante. Que Mme le Maire doive se sentir confortée pour aller affronter les différentes institutions concernées.
 - M. le président : il n'y a pas de directives sur le fonctionnement des commissions. Discutez-en entre vous, de façon à ne pas être frustrés. Ce n'est pas forcément une mauvaise chose de rentrer dans les détails, mais c'est à décider entre vous.
 - Mme le Maire : il faut prendre une certaine assise dès le départ plutôt que d'avancer seul dans un projet et qu'il recueille trop de critiques le jour où il est présenté en commission ou aux administrés concernés. Je préfère avancer étape par étape, pour être sûre que lorsque l'on arrive au bout d'une étude sans devoir reprendre le projet depuis le début.
 - M. le président : nous avons eu un débat dans l'autre sens en son temps : on trouvait que l'exécutif s'arrogeait trop de prérogatives.
 - M. MULLER : si la commission entrait moins dans les détails, cela signifierait que les riverains auraient plus de pouvoir que les commissaires. Ce n'est pas forcément une bonne chose.
 - Mme le Maire : c'est une bonne remarque ; d'ailleurs, c'est la façon dont j'ai décidé de fonctionner et je crois que les administrés (en l'occurrence les riverains du chemin de la Seymaz) sont contents qu'on les tienne régulièrement au courant.
 - M. le président : nous pouvons féliciter notre maire de son souci du respect de la volonté populaire.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

d) Culture et manifestations

(Rapporteur : Mme STALDER)

La commission s'est réunie le 28 janvier 2008.

- La commission a fait le point sur le spectacle en plein air de cet été. Des demandes de sponsoring ont été envoyées. Suite à une légère augmentation des charges, le déficit se chiffre à Fr. 29'900.-, ce qui permet de justifier la demande de sponsoring. La billetterie a été abaissée à 10'000.- et le poste de frais de structure a été augmenté à Fr. 10'000.-. Des sponsors potentiels ont donc été approchés. Ils peuvent aussi acheter des soirées, dont le coût a été abaissé à 5'000.-, proportionnellement au nombre de places de spectateurs. Une soirée a déjà été réservée. Les représentations seront données pendant 20 jours, sans relâches. Des demandes d'autorisations ont été faites pour la pose des banderoles. Je réitère ma demande de logement chez des habitants pour des comédiens pendant la durée du spectacle.
- Nous avons reçu une réponse positive de M. David SERVAN-SCHREIBER concernant le projet de conférence culturelle. Nous attendons maintenant d'en connaître la date.
- Un vide-grenier aura lieu le 5 avril à la salle communale, de 10h00 à 17h00. Les inscriptions se feront par le biais d'un tous-ménages. Les personnes doivent être à leur stand et nous demandons que la marchandise soit propre et en bon état. Les pompiers assureront une garde et nous attendons une réponse des Paysannes concernant la petite restauration.
- 1^{er} Août : nous avons reçu une réponse positive de M. Pierre DUCREY, président de la Fondation Hart, qui est flatté et honoré de prononcer le discours.

- Le 30 janvier, les Aînés ont vu le film de M. Serge ROETHLI, qui a parcouru 40'000 km en courant sur cinq ans et cinq continents. Les Aînés ont beaucoup apprécié cette conférence.
- **Il est pris acte de ce rapport de commission.**

4. Projets de délibérations

- Néant

5. Propositions du Maire et des Adjoints

- Mme le Maire : pensez à la sortie du conseil, qui a lieu sur un week-end, et désignez l'un d'entre vous pour l'organiser.
- M. le président : nous enregistrons la proposition de l'exécutif et l'examinerons.
- Mme VERMEIL : soumettez-nous d'abord des dates, puis nous choisirons le lieu.
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : dans le bâtiment sis 8, route de Meinier, un locataire a libéré sa chambre. Chaque chambre de ce bâtiment avait un lavabo et un coin cuisine, les toilettes se trouvant à l'étage. La régie a proposé d'en faire de vrais petits studios avec toilettes. Leur surface est d'environ 17 m². Nous allons profiter de cette chambre vacante pour effectuer des rocades, ce qui facilitera la réalisation des travaux. Ces derniers seront pris sur les frais de fonctionnement de l'immeuble. Ils devraient commencer cet été. Des augmentations de loyer sont prévues, mais les locataires sont contents que les chambres soient ainsi améliorées. Il en coûtera Fr. 60'000.-, amortissables en cinq ans.

6. Propositions individuelles et questions

- M. GRUSON : l'étude relative à l'aménagement intérieur de l'annexe de la mairie a-t-elle commencé ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : non, nous sommes en train de recenser les besoins pour les archives, ensuite nous déposerons la demande d'autorisation de construire. La demande d'autorisation pour les toilettes dans le parc de la mairie a été déposée. Les travaux auront lieu vers Pâques.
- M. GRUSON : j'ai noté avec intérêt, dans la Tribune de Genève d'aujourd'hui, les propositions de M. HILER selon lesquelles une fois que les 60 mio de transfert de charges de cette année auront été réalisés, il n'y en aurait plus.
- Mme le Maire : le report de 60 mio n'est en effet pas reconductible, mais cela ne veut pas dire qu'il n'y en aura pas d'autres.
- M. TERRIER : M. HILER a plus précisément relevé que si le projet de révision de la péréquation financière fonctionne, cela permettra d'éviter un nouveau report de charges.
- M. E. PRADERVAND : un camion de vidange stationne depuis plusieurs semaines, voire mois, près du terrain vert. Il semble qu'il appartient à une entreprise du Petit-Lancy et qu'il perd de l'huile.
- Mme le Maire : je pense qu'il s'agit du camion de l'entreprise à laquelle nous faisons souvent appel. Je vais me renseigner.

- M. TERRIER : beaucoup de gens laissent leurs véhicules dans le parking souterrain. Il ne faut pas le laisser devenir un parking d'échange.
- Mme STALDER : si nous avons quelque chose à demander aux ASM, à qui devons-nous nous adresser ?
- Mme le Maire : à la mairie.
- Mme VERMEIL : nous devrions discuter de la question des cartes journalières CFF dans une commission. Il serait intéressant d'en offrir à nos habitants.
- Mme le Maire : cela a été discuté plusieurs fois. Un abonnement coûte environ Fr. 8'000.- pour offrir une carte par jour, et qu'il en faut deux, car les gens voyagent généralement à deux, ce qui revient à Fr. 16'000.-. Nous en avons chaque fois conclu que nous ne les rentabiliserions pas. Les communes voisines s'y sont lancées, mais ce n'est pas rentable et elles nous ont proposé de leur envoyer nos habitants. La demande n'est pas encore assez forte pour justifier cet investissement.
- Mme VERMEIL : plusieurs personnes sont venues me le demander. Cela marche très bien à Chêne-Bougeries.
- Mme le Maire : quand les communes voisines nous feront la remarque que nos administrés empêchent les leurs de bénéficier de cette prestation, nous réexaminerons la question.
- M. VOUTAT : l'exécutif a écrit à la cheffe de la police concernant le délai d'attente lorsque l'on appelle le 117. Elle a répondu que la police ne dispose pas de suffisamment de monde pour assurer un meilleur service. Je trouve cette réponse très insatisfaisante.
- Mme le Maire : elle a précisé que si l'on raccroche et que l'on essaie à nouveau, on repart en queue de liste.
- M. VOUTAT : ne faudrait-il pas adresser une note au conseiller d'Etat en charge de la police ?
- Mme GOURDOU-LABOURDETTE : la police est au courant de ce problème. J'ai assisté à une séance où cette question a été débattue, mais il n'y a pas de solution.
- M. le président : la commission Feu et sécurité devrait se pencher sur cette question.
- M. de HALLER : la commune peut faire une pétition, se réunir avec d'autres communes pour intervenir, voire saisir les députés vivant à Vandœuvres.

7. Date de la prochaine séance

séance n° 6 : lundi 31 mars 2008 à 20 h 15

8. Dossier de naturalisation (huis clos)

La séance publique est levée à 22h25.

La Secrétaire du Conseil municipal

Michèle STALDER

Le Président du Conseil municipal

Jean-Philippe de TOLEDO